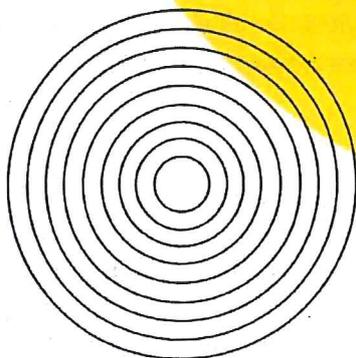
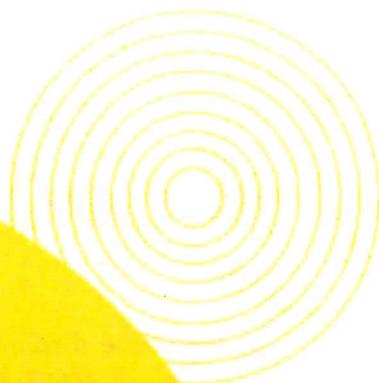


CHARTRE D'ENGAGEMENT COMMUNAL



**PLAN CLIMAT DE
LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PARIS-SACLAY
2019-2024**

Signature



Charte communale d'engagement dans le Plan Climat

Entre

La commune d'Épinay-sur-Orge, représentée par son Maire, Muriel DORLAND, dûment habilitée par délibération n°113/2021 en date du 14 décembre 2021,

Et

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay, représenté par son Président, Grégoire DE LASTEYRIE, dûment habilité par délibération n° 2019-413 en date du 18 décembre 2019

Il est convenu ce qui suit :

Le Plan Climat Air Energie Territorial

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (ou Plan Climat) le 26 juin 2019. C'est un projet partenarial qui comprend 126 actions pour les 6 prochaines années.

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay ne peut agir seule sur son territoire pour lutter contre le réchauffement climatique et pour la transition écologique. Compte-tenu des enjeux et des changements que cela demande dans les modes de vie, les activités, l'urbanisme, les façons de produire et de consommer, l'implication volontariste des communes aux côtés de l'agglomération est indispensable.

Le Plan Climat se fixe les objectifs suivants à l'horizon 2030 :

- Diminuer de 34 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 24 % les consommations d'énergie par rapport à 2012 ;
- Porter à 20 % la part de production d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique locale ;
- Réduire de 60 % les émissions de NOx dans les transports et le résidentiel ;
- Réduire de 48 % les émissions de PM₁₀ dans les transports et le résidentiel ;

Pour atteindre ces objectifs, le Plan Climat est structuré autour de 9 axes :

- A. Réduire la consommation d'énergie des bâtiments
- B. Se déplacer mieux et moins
- C. Développer une économie circulaire
- D. Agir au quotidien pour changer ensemble
- E. Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable
- F. Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes
- G. Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie
- H. Vers des services publics exemplaires
- I. Financer, suivre et faire vivre le Plan Climat

La Communauté d'agglomération Paris – Saclay et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) d'Ouest Essonne animeront un réseau air – énergie – climat constitué des référents de chaque commune. Cela permettra de partager les bonnes expériences des communes, de coopérer pour mettre en œuvre conjointement des actions et de se rassembler pour communiquer sur des actions communes.

En phase avec l'engagement de citoyens Spinoliens de plus en plus nombreux en faveur de la transition écologique et en lien avec les valeurs portées par l'équipe municipale, la commune a décidé dès 2020 de s'engager avec tous dans une démarche renforcée de soutien réciproque, avec l'appui de la CPS au travers de sa politique territoriale déployée dans son Plan Climat Air Energie adopté en juin 2019.

Sans chercher à constituer un état des lieux exhaustif, la Commune peut faire état d'actions concrètes mises en place ces dernières années ou plus récemment, pour témoigner de son engagement grandissant dans cette cause au combien déterminante pour la préservation de la qualité de vie des citoyens et des générations futures :

- **Volet transition énergétique** : adhésion ALEC, diagnostic énergétique des bâtiments communaux
- **Volet mobilités** : instauration d'une flotte de véhicules municipaux électriques, engagement dans l'élaboration d'un Plan vélo, atelier de réparation de 2 roues,
- **Volet biodiversité** : inventaire des arbres remarquables, adhésion à l'association Triangle Vert, obtention du label APICITE, animations en faveur de la nature en ville, partenariats pédagogiques auprès des publics scolaires
- **Volet économie circulaire** : établissements de partenariats pour renforcer la collecte des biodéchets, développement du projet d'éco centre dans la partie activités de la ZAC de la Croix Ronde

Composée de 50 fiches-action, la charte communale projetée dans le cadre de cette adhésion au PCAET (Plan Climat) de la CPS, sur laquelle s'engage la municipalité d'Epinay-sur-Orge à l'horizon des 4 prochaines années, représente pour la Commune, une véritable opportunité pour :

- Réaffirmer, préciser et ordonnancer ses engagements en matière de transition écologique
- Dynamiser une démarche qui est l'affaire de tous avec une meilleure communication vis-à-vis des Spinoliens
- Mettre ces engagements en synergie avec le schéma intercommunal et les politiques décentralisées
- Constituer un socle, une méthode vertueuse de (re)mobilisation de la municipalité, des acteurs et des partenaires dans la durée.

Un point d'étape à mi-période de la démarche sera effectué pour prendre en compte les compléments et ajustements nécessaires, et sera partagé avec les Spinoliens.

A travers cette charte, la commune d'Epinay-sur-Orge s'engage à :

- Nommer au moins un référent Climat-Air-Energie parmi ses élus ou dans ses services (cf. annexe 2) ;
- Participer aux réunions du réseau des référents Climat-Air-Energie (Comité technique Plan Climat, groupes de travail...) et partager ses expériences ;
- Participer au Comité de Pilotage du Plan Climat ;
- Adopter et mettre en œuvre un plan d'actions communal s'inscrivant dans les axes du Plan Climat (plan détaillé ci-après) ;
- Promouvoir le Plan Climat auprès de ses partenaires ;

- Valoriser et faire connaître les actions qu'elle mène, notamment sur le site agissons pourleclimat.fr.

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage à :

- Valoriser et faire connaître les actions menées par la commune et concourant aux objectifs du Plan Climat ;
- Animer et coordonner le réseau des référents Climat-Air-Energie ;
- Soutenir la mise en œuvre d'actions collectives, intéressant plusieurs communes ;
- Fournir à la commune les supports de communication pour la mise en valeur des actions collectives menées ;

Plan d'actions communal :

Sur la période 2020 - 2025, la commune s'engage à mettre en place les actions suivantes, dont le contexte et les détails sont développés en annexe :

Axe A	Réduire la consommation d'énergie des bâtiments	N° action CPS
A1	Améliorer la qualité environnementale des bâtiments et locaux d'activités en lien avec le schéma directeur de l'offre économique	1
A2	Mener une expérimentation du label E+C- sur un équipement	2
A3	Former les services instructeurs et les services aux nouvelles réglementations thermiques	5
A4	Repérer les ménages en situation de précarité énergétique et les accompagner dans leurs démarches d'économie d'énergie (programme SOLEIL)	9
A5	Mobiliser et proposer un accompagnement dédié aux copropriétés pour engager des travaux de rénovation	12
A6	Renforcer le conseil énergétique auprès des habitants aux moments et dans des espaces opportuns	14
Axe B	Se déplacer mieux et moins	
B1	Développer les bornes de recharge électrique en veillant à leur impact sur le réseau et leur approvisionnement en énergie renouvelable	22
B2	Développer le pédibus	32
B3	Développer la pratique du vélo et de la marche grâce à des animations	33
B4	Aménager et entretenir les liaisons douces	34
B5	Pacifier la circulation en centre-ville par le déploiement de zones 30 et de zones de rencontres	26
B6	Compléter le réseau intercommunal cyclable de la CPS par des itinéraires locaux reliant les pôles de proximité	36
B7	Faciliter l'intermodalité transports en commun / vélo	42

B8	Mailler le territoire de tiers lieux reconnus comme tels et valorisés et encourager le télétravail	46
Axe C	Développer une économie circulaire	
C1	Contribuer à la politique nationale de la promotion d'une économie circulaire	47
C2	Accompagner les maîtrises d'œuvre pour faciliter leur transition vers l'économie circulaire	54
C3	Mettre en place le tri à la source des biodéchets dans les établissements publics	58
C4	Faire connaître aux acteurs privés les solutions de collecte des biodéchets ou autres, existantes	59
C5	Identifier puis soutenir les projets pilotes sur la transition vers une agriculture durable, la consommation en circuits courts et l'économie circulaire	62
C6	Développer les alternatives aux emballages jetables dans les commerces alimentaires	67
C7	Organiser une marche citoyenne pour ramasser les déchets	69
C8	Faire de la médiathèque municipale un lieu de partage autour de la consommation responsable	70
Axe D	Agir au quotidien pour changer ensemble	
D1	Déployer un système d'incitation positive au changement de comportement, envers les jeunes notamment	75
D2	Déployer les composteurs collectifs	78
D3	Susciter les actions collectives entre voisins au sein d'un quartier, sur la transition énergétique	79
D4	Défi climat dans les établissements scolaires et les cantines	81
D5	Eduquer, informer en milieu scolaire, sur les bonnes pratiques au quotidien et leur impact sur le changement climatique	82
Axe E	Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable	
E1	Développer des espaces de vente coopératifs mutualisés entre producteurs et distributeurs locaux	86
E2	Augmenter l'offre de produits agricoles de proximité et développer les circuits de proximité	87
E3	Approvisionner la restauration collective locale en produits locaux et de saison et réduire l'impact carbone des repas distribués	89
E4	Accompagner les exploitations agricoles vers une agriculture durable et plus respectueuse de l'environnement	92
E5	Diffuser les recommandations en faveur de la qualité de l'air auprès des agriculteurs	94
E6	Définir une stratégie de gestion durable des forêts et de mobilisation de la biomasse	95
Axe F	Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes	

F1	Soutenir et faciliter la création de projets collectifs de production d'énergie renouvelable et de récupération	98
F2	Inciter le renouvellement des systèmes de chauffage au bois anciens et des foyers ouverts par des systèmes performants et moins polluants	100
F3	Développer des projets innovants de production locale d'énergie renouvelable	103
Axe G	Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie	
G1	Développer les échanges de bonnes pratiques dans les PLU entre les communes de l'agglomération et participer à un cycle de formation à l'urbanisme durable	104
G2	Transposer les enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial dans le PLU	105
G3	Créer un outil partenarial de modélisation du système énergétique local pour optimiser les choix lors de projets d'aménagement et de construction	107
G4	S'intégrer dans le référentiel intercommunal d'aménagement des espaces publics	108
G5	Adopter et diffuser une charte environnementale de la construction et de l'aménagement tenant compte des problématiques climat-air-énergie	109
G6	Préserver et développer les espaces végétalisés en ville et limiter l'imperméabilisation	110
G7	Réduire la vulnérabilité du territoire et des populations face aux inondations	111
G8	Améliorer la qualité des eaux et limiter les consommations d'eau en tenant compte des effets du changement climatique	112
Axe H	Vers des services publics exemplaires	
H1	Intégrer l'éco-exemplarité dans tous les événements de la commune	115
H2	Assurer un suivi énergétique du patrimoine intercommunal et améliorer son efficacité énergétique	116
H3	Réduire les consommations d'énergie et dépenses liées à l'éclairage public et valoriser les résultats	117
H4	Disposer d'indicateurs de bilan émission carbone pour les services publics : médiathèque, cantines scolaires, etc...	118
H5	Assurer un suivi énergétique et de la qualité de l'air intérieur du patrimoine communal	119
H6	Sensibiliser et former les services à l'éco-responsabilité	120

Fait le Opsouy à 06 JAN 2022

Pour la ville d'Epinau-sur-Orge

Pour la Communauté d'agglomération
Paris-Saclay

Le Maire

Le Président



Muriel Dorland



Le Président
Maire de Palaiseau

Grégoire de Lasteurie
Grégoire de LASTEYRIE

Annexe : description des actions

Fiches actions

Axe A – Réduire la consommation d'énergie des bâtiments

1 Améliorer la qualité environnementale des bâtiments et locaux d'activités en lien avec le schéma directeur de l'offre économique

Description de l'action :

Afin d'améliorer la qualité du bâti communal, d'un point de vue environnemental notamment, la municipalité d'Epainay-sur-Orge a mandaté un bureau d'étude afin de réaliser un audit énergétique de ses bâtiments. Les préconisations de cet audit seront prises en compte pour améliorer la qualité écologique des bâtiments communaux.

Cette action s'inscrit également dans le schéma directeur de l'offre économique qui vise notamment à renforcer les relations de la municipalité avec les acteurs économiques de son territoire. L'observatoire de l'offre économique créé par la communauté d'agglomération Paris – Saclay (CPS), en cours de structuration, permettra à la municipalité de sensibiliser les propriétaires intéressés, au phénomène de dégradation de leur actif. Différents canaux de communication seront mobilisés, en partenariat avec les associations d'entreprises, et les propriétaires seront rencontrés afin de mieux identifier leurs besoins.

Ainsi, la municipalité assurera la diffusion et la promotion de la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés ainsi que des référentiels reconnus et engageants de qualité environnementale des bâtiments, comme la certification HQE Bâtiments tertiaires – Rénovation.

Portage :

- o Commune d'Epainay - sur - Orge
- o Propriétaires d'immobilier d'entreprise

Partenaires :

Communauté Paris-Saclay
Associations d'entreprises CCI
ADEME
Conseil Régional

Budget et financements :

A définir

Indicateurs :

Nb de bâtiments communaux diagnostiqués

Nb de propriétaires engagés dans la Charte tertiaire et/ou une démarche de certification sur le territoire

Consommation d'énergie et émissions de GES des secteurs concernés

2 - Mener une expérimentation du label E+C- sur un équipement

Description de l'action :

La municipalité porte le projet de rénover progressivement les bâtiments communaux particulièrement les établissements scolaires. Selon les études qui seront faites, les bâtiments feront l'objet d'une opération de déconstruction/ reconstruction ou de réhabilitation.

Le projet vise l'obtention du label Energie + Carbone – (Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone). Le label E+C- a été créé en 2016 afin de préparer la réglementation thermique dont l'ambition sera de généraliser les bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone.

Cette action pourrait être accompagnée par l'ADEME Ile-de-France dans le cadre d'un appel à participation de l'expérimentation E+C- sous réserve de sélection du dossier

Portage :

Commune d'Épinay - sur - Orge

Partenaires :

Communauté Paris-Saclay

ADEME Ile-de-France (en partenariat avec la DRIEA, la DRIHL, EKOPOLIS, NEPSSEN et le CSTB)

Budget et financements :

A définir

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma Régional Climat Air Énergie :

Orientation BAT 2.5 : Diminuer les consommations d'« énergie grise » des matériaux utilisés dans le bâtiment

Indicateurs :

Obtention du label E+C- (Niveau minimum visé : E3C1)

Empreinte carbone du projet terminé

Consommation d'énergie (kWh/m²) du bâtiment après mise en service et évolution annuelle

3 - Former les services instructeurs et les services aux nouvelles réglementations thermiques

Description de l'action :

Cette action permettra aux instructeurs du droit des sols et aux agents des services techniques de mieux comprendre les enjeux de la réglementation thermique et ses enjeux connexes (qualité de l'air, préservation de la biodiversité, enjeux patrimoniaux, adaptation au changement climatique, etc.) et vérifier sa bonne application. Ils seront alors à même d'apporter un premier niveau de conseil aux pétitionnaires et de les orienter vers les structures spécialisées, l'ALEC Ouest-Essonne notamment.

L'ALEC Ouest-Essonne, en charge de cette formation proposera à la suite de la formation des outils simples de vérification de la bonne application de la RT et du décret « rénovation embarquée ».

Portage :

ALEC Ouest-Essonne

Indicateurs :

Nb d'agents formés

4 - Repérer les ménages en précarité énergétique et les accompagner

Description de l'action :

En lien avec les engagements du Plan Départemental Logement et Habitat contre la précarité énergétique que la Communauté Paris-Saclay a repris dans son Programme Local de l'Habitat, un Service Local de Maîtrise de l'Energie (SLIME) sera mis en place sur le territoire de l'agglomération.

Le SLIME est destiné à accompagner les dispositifs locaux de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique en se concentrant sur le repérage et le conseil personnalisé aux ménages, via des visites à domicile. C'est un guichet unique local de prise en charge des situations de précarité énergétique, quel que soit le statut d'occupation des ménages. La mise en réseau et la coordination des acteurs (services sociaux, CCAS, ANAH, bailleurs, Espace-Info-Energie, fournisseurs d'énergie, ARS...) permet de :

- centraliser le repérage des ménages concernés grâce à un fichier unique ;
- déclencher une visite systématique pour établir un diagnostic sociotechnique du ménage et de son logement (identification de risques d'intoxication au plomb, de pathologies du logement liées à l'insalubrité, d'inconfort thermique d'hiver ou d'été,) grâce à la visite d'un technicien spécialement formé ;
- orienter les ménages vers le ou les dispositifs d'aide les plus adaptés à leur situation.

Dans un premier temps, l'ALEC Ouest-Essonne a recruté un conseiller précarité qui sera en charge du diagnostic sociotechnique des ménages identifiés.

Portage :

ALEC Ouest-Essonne
CPS

Partenaires :

Epinay-sur-Orge (CCAS)
CD 91
Fournisseurs d'énergie
Opérateurs ANAH
ARS
PIMMS d'Antony
Fournisseurs d'énergie et d'eau PLIE
Bailleurs sociaux
Associations d'aide aux personnes en difficulté

Budget et financements : à définir

Lien avec d'autres dispositifs :

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Plan Départemental de l'habitat et du Logement (PDLH) Schéma Régional Climat Air Energie :

- Orientation BAT 1.1 : Développer la sensibilisation et l'information des utilisateurs à la sobriété énergétique

Plan de protection de l'Atmosphère

- Défi Résidentiel Tertiaire - 1 : Favoriser le renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois

Indicateurs :

Nb de ménages orientés, accompagnés par les différents services proposés (programme SOLEIL)

5 - Mobiliser et proposer un accompagnement dédié aux copropriétés pour engager des travaux de rénovation

Description de l'action :

En cohérence avec les enjeux affichés au niveau départemental et communautaire, l'ALEC Ouest Essonne intensifie son expertise afin d'accompagner la rénovation du parc des copropriétés de son territoire. Les travaux de rénovation visent l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, tout en tenant compte de la qualité de l'air intérieur et du confort d'été.

A ce titre, elle :

- Conduit en direction des acteurs de la copropriété des séances d'information thématiques et spécialisées en coordination avec les communes représentées par les élus et/ou techniciens,
- Aide à la mise en place d'un projet par un soutien aux conseils syndicaux des copropriétés dans leur démarche de projet de rénovation énergétique : sensibilisation, aide à l'élaboration d'un cahier des charges, aide à la décision en phase audit jusqu'aux travaux de rénovation,
- Assure un suivi coordonné avec Soliha 91 des copropriétés en secteur OPAH (hors copropriétés identifiées comme prioritaires « fragiles et dégradées » qui bénéficient déjà de l'AMO de l'opérateur Soliha 91)
- Bénéficie dans le cadre d'un partenariat avec la plateforme essonnoise de la rénovation énergétique « Réover Malin » de l'outil web coach copro®, dont elle assure la promotion et l'animation auprès des copropriétaires bénévoles.

Pour cette action, l'implication de la municipalité sera primordiale, notamment dans le ciblage et la communication amont afin d'informer les copropriétés de la possibilité de se faire accompagner.

Des sessions d'information et de sensibilisation des conseils syndicaux et syndics de copropriété à la conduite d'un projet de rénovation énergétique pourront également être envisagées dans le cadre de cette action.

Portage :

ALEC Ouest-Essonne

Commune d'Épinay – sur - Orge

Partenaires :

CPS

Conseil Régional

Budget et financements : adhésion

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma Régional Climat Air Energie :

- Orientation BAT 2.1 : Améliorer et accentuer le conseil afin de promouvoir des travaux ambitieux de réhabilitation de l'enveloppe des bâtiments et les systèmes énergétiques les plus efficaces
- Plan de protection de l'Atmosphère
- Défi Résidentiel Tertiaire - 2 : Elaborer une charte bois-énergie impliquant l'ensemble de la chaîne de valeur (des professionnels au grand public) et favoriser les bonnes pratiques

Indicateurs :

Nb de copropriétés accompagnées

Nb de projets de rénovation réalisés

6 - Renforcer le conseil énergétique auprès des habitants aux moments et dans des espaces opportuns

Description de l'action :

En complément de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'habitat (OPAH) portée par l'agglomération pour aider financièrement les ménages modestes, la CPS doit faciliter la rénovation de l'ensemble des logements par un programme d'accompagnement axé sur l'ingénierie et la mobilisation.

L'ALEC-Ouest Essonne est un partenaire privilégié dans la mise en œuvre de ce programme, et assure de nombreuses permanences téléphoniques et physiques (dans les locaux de l'ALEC Ouest Essonne à Palaiseau et dans les communes volontaires). Lors de ces permanences, le conseiller énergie de l'ALEC Ouest Essonne accompagne gratuitement le particulier intéressé dans son parcours de rénovation pour :

- Si nécessaire, réaliser un bilan énergétique simplifié (analyse des consommations) de son logement ;
- L'accompagner dans l'analyse du bilan réalisé et, le cas échéant, de son diagnostic énergétique et de qualité de l'air intérieur ;
- L'aider à définir les actions de rénovation énergétique à mettre en place, les matériaux et technologies à utiliser et à rédiger les cahiers des charges des travaux ;
- L'aider à la compréhension des devis ;
- Lui fournir des informations personnalisées sur les montants de subventions dont il pourrait bénéficier ;
- L'accompagner dans le montage des dossiers de subventions ;
- Le sensibiliser aux enjeux connexes à la rénovation énergétique : prise en compte de l'habitat des oiseaux, gestion des eaux pluviales, qualité de l'air...

Par ailleurs, l'ALEC Ouest Essonne :

- propose des animations thématiques ou participe à des événements organisés par les communes et/ou la Communauté Paris-Saclay. Un programme prévisionnel sera présenté en début d'année.
- développe et anime une mission de pédagogie et d'acculturation climat du réseau des chargés d'urbanisme au sein des communes,
- développe, dans le cadre de partenariat, des actions nouvelles de sensibilisation, avec des acteurs clés comme les grandes surfaces de bricolage.

L'action vise à renforcer la communication autour de ces permanences et animations d'une part et à imaginer d'autre part des lieux alternatifs (grandes surfaces de bricolage, lieux publics, agences immobilières, banques, grandes surfaces,) et vecteurs de mobilisation et d'information plus proactifs.

Portage :

ALEC Ouest-Essonne

Partenaires :

CPS

Commune d'Epinais-sur-Orge

ADEME

Conseil Départemental Conseil Régional

Grandes surfaces de bricolage Agences immobilières

Banques

Budget et financements : Adhésion

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma Régional Climat Air Énergie :

- Orientation BAT 2.1 : Améliorer et accentuer le conseil afin de promouvoir des travaux ambitieux de réhabilitation de l'enveloppe des bâtiments et les systèmes énergétiques les plus efficaces.

Plan de protection de l'Atmosphère :

- Défi Résidentiel Tertiaire - 1 : Favoriser le renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois
- Défi Résidentiel Tertiaire - 2 : Elaborer une charte bois-énergie impliquant l'ensemble de la chaîne de valeur (des professionnels au grand public) et favoriser les bonnes pratiques

Indicateurs :

Nb de ménages conseillés par l'Espace-Info-Energie

Axe B – Se déplacer mieux et moins

7 - Développer des bornes de recharge électriques en veillant à leur impact sur le réseau et leur source EnR

Description de l'action :

La commune a adhéré en juin 2021 à la compétence « mobilité électrique » du Syndicat mixte Orge Yvette.

Le SMOYS a accompagné dès 2017 la mutation vers le développement d'un réseau dense d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Le Syndicat a engagé la réalisation d'un schéma directeur traçant les nouvelles perspectives de déploiement de ces infrastructures de recharges sur les trois prochaines années. Pour identifier les emplacements potentiels les plus opportuns, tant en termes d'usages que de puissance attendue, l'élaboration de ce schéma directeur aura pour objectif d'inventorier l'existant et d'intégrer les demandes des communes qui souhaiteront déplacer les actuelles infrastructures ou en accueillir de nouvelles.

Dans le cadre de ce schéma directeur, des modèles de bornes seront proposés en tenant compte de leur exploitabilité et de leur insertion paysagère.

La commune s'inscrit à la fois dans le schéma directeur et dans la prochaine programmation du déploiement de ces infrastructures de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire communal.

Il est rappelé ici que le SMOYS se chargera de la création, de l'entretien et de l'exploitation de ces IRVE.

Portage :

SMOYS

Partenaires :

Commune d'Epinay – sur - Orge
Région Île-de-France Mobilités, ENEDIS
Constructeurs (automobile et bornes de recharge)

Budget et financements :

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma de Transport

Schéma Régional Climat Air Energie :

- Orientation TRA 3.2 : Favoriser le recours à des véhicules moins émetteurs et moins consommateurs

Plan de protection de l'Atmosphère :

- Défi Transport - 6 : Accompagner le développement des véhicules à faibles émissions

Indicateurs :

Nb de bornes par habitants par typologie sur le territoire

Couverture du territoire : distance moyenne de chaque habitant à une borne de recharge

Consommation d'électricité pour l'usage de mobilité

8 - Pacifier la circulation en centre-commune par le déploiement de zones 30 et de rencontres

Description de l'action :

La baisse de vitesse en centre-commune se traduit par une baisse de la consommation de carburant des véhicules et donc des émissions de polluants primaires associées à la combustion du carburant.

Il convient donc de travailler dans les communes sur :

- le déploiement de zones 30
- le déploiement de zones de rencontres permettant la circulation de tous sur la chaussée

Portage :

Commune d'Epinay sur Orge

Partenaires :

CD 91

Associations locales

Etapes de mise en œuvre :

2022-2023

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma de transport

Plan de protection de l'Atmosphère :

- Défi Transport - 3 : Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de déplacements et une meilleure prise en compte de la mobilité durable dans l'urbanisme
- Défi Transport - 8 : Favoriser l'usage des modes actifs

Indicateurs :

km de voirie en zone de circulation apaisée

9 - Développer le pédibus

Description de l'action :

Le pédibus permet aux enfants des écoles primaires de faire le trajet à pied vers l'école, accompagnés d'adultes bénévoles. Il permet de limiter la congestion aux abords des écoles lors du dépôt des enfants et à la sortie des classes. En outre, il a une valeur éducative pour éviter le « réflexe voiture », apprendre la sécurité routière.

Des parents dénommés accompagnateurs attendent les enfants inscrits aux arrêts « pédibus » définis en concertation avec la commune qui peut éventuellement déployer une signalétique dédiée. Chaque parent participe selon sa disponibilité et son emploi du temps. Cependant il faut noter que ce service ne peut fonctionner que s'il y a un nombre suffisant d'accompagnateurs. C'est pourquoi, certaines lignes peuvent disparaître et qu'il est difficile de pérenniser les lignes de pédibus.

Des sessions d'échange et d'information entre communes seront organisées afin de partager les retours d'expérience sur les pédibus qui existent (ou ont existé) dans les communes de l'agglomération. Des outils (kit de signalisation, outils de communication, plateforme de mise en relation via le Portail du Plan Climat, modèle de charte...) pourront être partagés afin de faciliter l'émergence d'initiatives dans les communes.

Sur le même modèle, les « vélobus » pourront être encouragés par les communes.

Portage :

Parents d'élèves

Commune d'Épinay – sur - Orge

Partenaires :

Professeurs et personnel scolaire

CPS

Associations locales

Caisse des écoles

Budget et financements : à définir

Étapes de mise en œuvre : rentrée 2022, 2023

Lien avec d'autres dispositifs :

PDUIF

Schéma Régional Climat Air Énergie :

- Orientation TRAT 1.1 : Développer l'usage des transports en commun et des modes des actifs Plan de protection de l'Atmosphère :
- Défi Transport - 8 : Favoriser l'usage des modes actifs

Indicateurs :

Nb de lignes de pédibus actives

Nb d'enfants accompagnés

10 - Développer la pratique du vélo et de la marche grâce à des animations

Description de l'action :

En complément du développement des infrastructures cyclables (pistes et voies cyclables, stationnement, signalisation...), il est important de prévoir des actions de communication et d'animation autour du vélo afin d'encourager sa pratique. Il peut s'agir par exemple :

- o Organisation d'une semaine sans voiture
- o Les centres-communes sans voiture (à instaurer d'abord quelques jours par mois)
- o Une rando vélo régulière (sur l'exemple de la rando roller à Paris)
- o Projet « dessine-moi une piste cyclable » avec les scolaires ou centres d'animation
- o Formation à la conduite et la sécurité à vélo
- o Installation sur le territoire communal d'un camion atelier entretien réparation de vélos

En complément, des lieux physiques, type « maison du vélo », seront déployés par la Communauté Paris-Saclay et la municipalité pour proposer différents services autour de la pratique du vélo notamment des ateliers de réparation et d'entretien (déjà en place), du réemploi de vélos /recyclerie vélo (déjà en place), prêt de vélos, de remorque...

Ces lieux constitueront également des lieux privilégiés pour l'organisation d'animation et de moments de convivialité autour du vélo.

Portage :

Commune d'Épinay - sur – Orge

Communauté Paris-Saclay

Partenaires :

Région Ile-de-France

Associations de promotion du vélo, Recyclerie sportive, Solicycle, Parigobike, Recyclo

Budget et financements : à définir

Étapes de mise en œuvre : 2021

Lien avec d'autres dispositifs :

PDUIF

Schéma des circulations douces

Schéma Régional Climat Air Energie :

- Orientation TRAT 1.1 : Développer l'usage des transports en commun et des modes des actifs Plan de protection de l'Atmosphère :
- Défi Transport - 8 : Favoriser l'usage des modes actifs

Indicateurs :

Nb de participants aux animations

11 - Aménager et entretenir des liaisons douces

Description de l'action :

En avril 2018, la Communauté Paris-Saclay a formalisé son schéma communautaire des circulations douces. Il prévoit le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables sur l'ensemble des communes et desservant les principaux pôles générateurs de déplacement, en complément des infrastructures développées par le Département et la Région. La réalisation de 150 km d'aménagements cyclables est prévue sur la période 2018-2030 et permettra d'atteindre un réseau communautaire de 350 km.

Portage :

Communauté Paris-Saclay (Service Espaces publics et circulations douces)

Partenaires :

Région Ile-de-France Département
Agence des Espaces Verts SIVOA, SIAHVY,
EPAPS,
Associations de promotion du vélo
Commune d'Epinay-sur-Orge

Budget prévisionnel : à définir

Recettes identifiées : Région Ile-de-France,

Etapes de mise en œuvre :

2018 : Adoption du schéma communautaire des circulations douces
2018-22 : Mise en œuvre

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma communautaire des circulations douces Schéma de transports
Schéma Régional Climat Air Energie :
- Orientation TRA 1.1 : Développer l'usage des transports en commun et des modes actifs Plan de protection de l'Atmosphère :
- Défi Transport - 8 : Favoriser l'usage des modes actifs

Indicateurs :

Suivi annuel du linéaire de circulations douces communautaires

12 - Compléter le réseau cyclable par des itinéraires reliant les pôles de proximité

Description de l'action :

Dans le cadre de ses compétences supplémentaires, la Communauté Paris-Saclay est compétente en matière de circulations douces. Les déplacements doux ont par ailleurs, une part tout à fait centrale dans la stratégie globale de déplacement sur notre territoire. En effet, les données issues des enquêtes de déplacement montrent que la distance moyenne des déplacements en voiture en Essonne est de 5,9 km et que la moitié des déplacements en voiture fait moins de 3 km, soit des portées éligibles aux modes actifs et en particulier le vélo.

Le projet de schéma s'appuie sur un réseau de 8 itinéraires, ramifiés et interconnectés. La définition de ces itinéraires est issue d'un processus de concertation avec les communes depuis le mois de septembre 2017 et associant les représentants des usagers lors de réunions techniques.

Le schéma directeur des circulations douces propose un réseau armature, desservant les pôles à rayonnement intercommunal. En conséquence, certains aménagements cyclables d'intérêt local (existants ou à créer) ne sont pas inscrits au schéma et restent à l'initiative des communes.

Portage :

Commune d'Epinay-sur-Orge

Partenaires :

CPS

Région Ile-de-France Département

Associations de promotion du vélo

Budget et financements

Budget prévisionnel : à définir

Etapes de mise en œuvre : 2023

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma communautaire des circulations douces Schéma de transports

Schéma Régional Climat Air Energie :

- Orientation TRA 1.1 : Développer l'usage des transports en commun et des modes actifs Plan de protection de l'Atmosphère :
- Défi Transport - 8 : Favoriser l'usage des modes actifs

Indicateurs :

Part modale vélo sur le territoire

Linéaire de pistes, voies et voirie aménagée sur le territoire

13 - Faciliter l'intermodalité transport en commun/ vélo

Description de l'action :

Dans le cadre du réaménagement ou de la création de gares RER ou métro sur le territoire, l'intermodalité transport en commun / vélo est un des critères de choix d'aménagement.
Il pourrait également être étudié la faisabilité, si le besoin existe, le transport de vélos par remorque sur les lignes de bus express. Ce système n'est pas adapté aux lignes plus urbaines et aux arrêts fréquents.

Portage :

Communauté Paris-Saclay
Ile-de-France Mobilités

Partenaires :

Opérateurs de transport
Association de promotion du vélo

Budget prévisionnel : à définir

Etapas de mise en œuvre : _____

2023 en lien avec le T12.

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma de transports

Schéma Régional Climat Air Energie :

- Orientation TRA 1.1 : Développer l'usage des transports en commun et des modes actifs Plan de protection de l'Atmosphère :
- Défi Transport - 8 : Favoriser l'usage des modes actifs

Indicateurs :

Nb de places de stationnement créées.

14 - Mailler le territoire de tiers-lieux reconnus comme tels et valorisés et encourager le télétravail

Description de l'action :

Le télétravail permet de réduire le besoin de se déplacer et induit donc une réduction des consommations d'énergie et des pollutions liées au transport. En France, 8 % des salariés déclaraient pratiquer le télétravail en 2008 (source : Enquête Nationale Transport et Déplacements 2008). Plus le temps de transports domicile-travail est long, plus ce pourcentage est important. Le télétravail permet de gagner en moyenne 1h10 sur le temps de transport par journée télétravaillée, et de réaliser une économie de transport ou de garde d'enfants de 124 euros mensuels par télétravailleur (source : CGET, 2015).

Le télétravail peut aussi contribuer à l'équilibre démographique des territoires en perte de dynamisme démographique ou économique, faute de services suffisants et de dessertes par des transports collectifs.

Pour encourager le télétravail, la commune d'Epinay-sur-Orge entend :

- Créer des tiers-lieux de travail ou publics (espaces publics numériques) pour assurer une couverture efficace sur son territoire
- Encourager les entreprises (et autres employeurs) à se constituer en « hubs » afin de mutualiser les locaux professionnels sur plusieurs sites, dans plusieurs bassins résidentiels.
- Promouvoir et valoriser les tiers-lieux sur son territoire pour créer un maillage visible et reconnu

Portage :

Commune d'Epinay-sur-Orge
Entreprises

Partenaires

SNCF

Budget et financements :

Budget prévisionnel : à définir

Etapas de mise en œuvre :

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma de l'offre économique Schéma Régional Climat Air Energie

- Orientation TRA 1.3 : S'appuyer sur les Technologies d'Information et de Communication pour limiter la mobilité contrainte et les besoins en déplacements

Indicateurs :

Nb de tiers-lieux / places de télétravail
Fréquentation des tiers-lieux

AXE C - Développer une économie circulaire

15 - Contribuer à la politique nationale de la promotion d'une économie circulaire

Description de l'action :

La France a publié en avril 2018 sa Feuille de route nationale pour l'économie circulaire (FREC). L'aspect réglementaire apparaît comme un axe de travail majeur pour les années à venir, afin de faciliter le développement d'innovations et de nouvelles pratiques en matière de gestion et de valorisation des ressources (et des déchets).

Cette adaptation nécessaire du cadre réglementaire français a été confirmée par les entreprises du territoire de Paris-Saclay qui souhaitent amorcer la transition vers une économie circulaire mais rencontrent de nombreuses difficultés d'ordre juridique.

Il s'agit pour la Communauté Paris-Saclay de contribuer à cette réflexion nationale en transmettant, par l'intermédiaire des parlementaires du territoire et d'une délibération de son Conseil communautaire, des propositions concrètes de réforme issues du dialogue avec les acteurs locaux. Ces propositions pourront aborder les questions

- De la sortie du statut de déchet
- Des normes associées aux matériaux de construction ou aux déchets alimentaires
- De l'assurance des matériaux issus du réemploi
- Du diagnostic déchets obligatoire pour les grosses opérations
- Des informations requises dans les bordereaux de suivi des déchets

Le projet d'une nouvelle déchèterie sur le territoire communal au sein de la ZAC de la Croix Ronde s'inscrit dans cette action. Le SIREDOM a en effet confirmé l'intention de réaliser son prochain écocentre à Épinay. Il propose également la création d'une recyclerie qui désigne un espace de stockage pour des objets pouvant être valorisés par la suite via un équipement et une filière type ressourcerie.

Portage :

Commune d'Épinay-sur-Orge

SIREDOM

CPS

Partenaires :

EPA Paris-Saclay, entreprises, les Alchimistes

Budget et financements :

SIREDOM : 2 300 000 €

Étapes de mise en œuvre : 2022

16 - Accompagner les maîtrises d'œuvre pour faciliter leur transition vers l'économie circulaire

Description de l'action :

Cette action vise à développer les pratiques et méthodologies d'écoconception (travailler sur le choix de matériaux sains, les systèmes constructifs démontables, produits certifiés...) et de déconstruction (pour passer de la démolition à la déconstruction).

Il s'agit de mobiliser des experts en économie circulaire sur 1 à 2 projets-pilotes par an, en alternant les projets concernant la construction et la déconstruction, pour acquérir de l'expérience sur le territoire. Ces experts accompagneront la maîtrise d'œuvre pour faciliter les décisions et encourager les pratiques qui permettent la transition vers une économie circulaire.

Cette action permettra d'initier une évolution des pratiques de construction et déconstruction, en passant notamment par la formation des maîtres d'œuvres et d'ouvrages qui pourront reproduire par la suite les démarches d'éco-conception et de déconstruction sur d'autres projets.

Portage :

Commune d'Epinay-sur-Orge

Partenaires :

Communauté Paris-Saclay, maîtres d'œuvre, Ma Petite Maison Verte

Budget et financements :

Etapas de mise en œuvre :

17 - Mettre en place le tri à la source des biodéchets ou autres dans les établissements publics

Description de l'action :

Les établissements publics (collectivités, établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, centres de recherche...) constituent des producteurs importants de biodéchets via leurs restauration collective et l'entretien des espaces verts. Il s'agit pour les collectivités et les grands acteurs publics du territoire d'être exemplaires en matière de tri à la source des biodéchets avant l'échéance légale de 2025.

Il s'agira dans un premier temps de dresser un état des lieux du tri à la source réalisé dans les restaurations collectives des établissements scolaires du territoire, permettant d'identifier les initiatives réussies, les difficultés rencontrées et le reste à faire.

Dans un second temps, la Communauté d'agglomération accompagnera les acteurs publics pour développer des solutions de tri à la source complémentaires, tout en favorisant les mutualisations et les valorisations locales et dans le respect des normes sanitaires.

Portage :

Commune d'Epinay-sur-Orge
Communauté Paris-Saclay (Service Gestion des déchets)
Les Alchimistes

Partenaires :

Conseil départemental,
Conseil régional,
SIREDOM,
SEMARDEL,
SIRMC,
Université Paris-Saclay

Budget et financements :

Etapas de mise en œuvre : 2022

Lien avec d'autres dispositifs :

Etude du SIOM sur les potentiels de la collecte des biodéchets des gros producteurs privés.

18 - Faire connaître aux acteurs privés les solutions de collecte des biodéchets ou autres, existantes

Description de l'action :

L'un des enjeux identifiés pour favoriser la valorisation des biodéchets est d'aider les gros producteurs et les acteurs privés, pour lesquels le tri à la source est obligatoire, à mettre en place des solutions efficaces.

Pour répondre à cet objectif, il est proposé dans un premier temps, de leur faire connaître les solutions existantes sur le territoire, leur coût réel et leurs avantages.

Ce partage d'information sera réalisé à travers

- Une communication dédiée
- Des ateliers permettant de mettre en relation les acteurs et de leur présenter des initiatives réussies

Si elle cible en tout premier lieu les gros producteurs de biodéchets (obligation réglementaire), cette action s'adressera également à l'ensemble des producteurs privés de biodéchets sur le territoire (commerçants notamment) qui seront amenés en 2025, à mettre en place une solution de tri à la source et de collecte dédiée.

Par ailleurs la Communauté Paris-Saclay étudiera les conditions de mise en place de la redevance spéciale, levier intéressant pour inciter les acteurs à faire le choix d'une collecte séparée des biodéchets. Cette solution devra être complémentaire au développement de solutions circulaires permettant aux entreprises de bénéficier de la valeur générée par la valorisation de leurs biodéchets.

Portage :

Commune d'Epinay-sur-Orge

Communauté Paris-Saclay (Service Gestion des déchets)

Partenaires :

SIREDOM

SEMARDEL

SIOM

Les Alchimistes

Budget et financements

Etapes de mise en œuvre :

Lien avec d'autres dispositifs :

Etude du SIOM sur les potentiels de la collecte des biodéchets des gros producteurs.

Plan local de prévention des déchets du SIREDOM

19 - Identifier puis soutenir des projets pilotes coopératifs associant la transition vers une agriculture durable et bio, la consommation en circuits courts et l'économie circulaire

Description de l'action :

Cette action consiste à lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des acteurs afin de créer des écosystèmes coopératifs de la production à la consommation qui associent plusieurs enjeux :

- Relocalisation de la consommation agroalimentaire
- Transition vers une agriculture durable (qualité de l'eau, des sols et de l'air pour les acteurs et les riverains)
- Leviers incitatifs de transition
- Intégration et valorisation des solutions circulaires

L'animation d'une dynamique locale liant les exploitants agricoles et les producteurs de compost de très haute qualité, à travers un engagement réciproque autour du maintien d'un prix compétitif du compost en contrepartie de bonnes pratiques environnementales. Des systèmes coopératifs de ce type sont déjà opérationnels sur des écosystèmes blé associant meuniers, boulangers ou restaurateurs et exploitants pour créer du pain en circuit courts associé à la transition écologique des exploitations.

Un autre axe de l'AMI sera la détection et l'accompagnement d'acteurs porteurs de solutions de type actions incitatives pour donner envie aux exploitants de faire évoluer leurs pratiques. Une étude de benchmark pourra être réalisée dans un premier temps pour identifier des pratiques incitatives mises en place par d'autres territoires.

Par exemple, l'organisation de voyages apprenants collectifs pourra également être envisagée, afin de sensibiliser les exploitants sous des formats originaux et inspirants (associer par exemple les exploitants du territoire à un binôme d'étudiants en agronomie et en commerce afin d'aider l'exploitant à étudier les opportunités de nouvelles pratiques positives).

Portage :

Communauté Paris-Saclay (Service Agriculture et paysages)
Commune d'Epinay-sur-Orge

Partenaires :

Terre et Cité, Triangle Vert

Budget et financements : 10 000 €

Etapes de mise en œuvre : 2021

Lien avec d'autres dispositifs :

20 - Développer les alternatives aux emballages jetables dans les commerces alimentaires

Description de l'action :

Au quotidien, nous consommons, en plus des produits alimentaires, de nombreux emballages qui sont aujourd'hui pour partie valorisés à travers des filières de recyclage ou incinérés. Il s'agit des emballages de produits issus de la petite et grande distribution, mais également issus de la restauration rapide ou à emporter par exemple.

Cette action consiste à travailler avec les commerçants du territoire, pour réduire l'usage d'emballages non valorisables, développer l'usage d'emballages up-cyclables c'est-à-dire apportant une valeur supplémentaire au produit (ex. papier ensemencé, matières compostables, etc.), développer l'usage d'emballages réutilisables, travailler sur des systèmes de consignes, faciliter la vente en vrac.

Portage :

Communauté Paris-Saclay (Service Gestion des déchets)
Commune d'Epinay-sur-Orge

Partenaires :

SIREDOM

Budget et financements :

A définir

Etapes de mise en œuvre :

Lien avec d'autres dispositifs :

21 - Organiser une marche citoyenne pour ramasser les déchets en commune

Description de l'action :

Il s'agit d'organiser une marche de sensibilisation permettant aux habitants de mesurer les dégradations dues aux déchets de commune qui ne sont pas jetés à la poubelle.

Portage :

Commune d'Epinay-sur-Orge

Partenaires :

Communauté Paris-Saclay
CD 91 (Essonne verte, Essonne propre)
Triangle Vert

Budget et financements :

Etapas de mise en œuvre : 2021

22 - Faire de la médiathèque municipale un lieu de partage autour de la consommation responsable

Description de l'action :

Les médiathèques constituent aujourd'hui des lieux privilégiés de l'économie circulaire, centrés sur quelques biens : les livres, les magazines, les CDs, des DVDs, voire parfois des jeux (ludothèques). Cette action consiste à mener des expérimentations pour élargir le champ d'action des médiathèques et en faire des lieux de partage autour de la consommation responsable.

Plusieurs pistes seront étudiées :

- L'organisation d'ateliers de réparation d'objets, réguliers, dans les médiathèques
- L'expérimentation d'une grainothèque (déjà existant dans certaines médiathèques municipales)
- Le prêt d'objets entre particuliers (machine à coudre, outils de bricolage, matériel de cuisine, etc.)

Portage :

Commune d'Epinay-sur-Orge

Communauté Paris-Saclay (Service Affaires culturelles)

Partenaires :

Triangle Vert

Associations locales

Budget et financements :

Étapes de mise en œuvre : 2023

AXE D - Agir au quotidien pour changer ensemble

23 - Déployer un système d'incitation positive au changement de comportement, envers les jeunes notamment

Description de l'action :

L'action consiste à mettre en place des défis-éco-citoyens locaux (ex : ramassage déchets, km vélo...) récompensés par une monnaie locale utilisable chez les petits commerçants et partenaires associatifs. Outre le changement des comportements, l'action vise à renforcer le lien social et l'économie locale et incite à se placer dans une logique « positive » plus propice à l'action que les discours culpabilisateurs.

Portage :

Commune d'Épinay-sur-Orge

Partenaires :

Collectif d'habitants, associations

Eco-collège André Maurois

CCAS

Missions locales

Étapes de mise en œuvre :

Lien avec d'autres dispositifs :

Plan de protection de l'Atmosphère :

Défi Actions citoyennes : Engager le citoyen francilien dans la reconquête de la qualité de l'air

Indicateurs :

Nb de défis – éco - citoyens

24 - Déployer les composteurs collectifs

Description de l'action :

En complément du soutien au compostage individuel (distribution de composteurs,), il s'agit d'encourager et d'accompagner la pratique du compostage collectif, notamment dans les secteurs d'habitat collectif ou les zones d'activité.

Pour cela, la municipalité, avec le soutien de la CPS et du SIOM, pourra favoriser l'émergence de groupes d'habitants qui souhaiteraient composter leurs biodéchets grâce à diverses actions :

- Campagne d'information : affichage, soirée d'information, cours sur le compostage, etc.
- Mise à disposition d'espace public pour l'installation de composteurs
- Supports de communication : affiches pour indiquer les déchets à composter ou non, kit de constitution d'un groupes de volontaires (charte, recommandations pour l'entretien et la gestion du compost,)
- Mobiliser les bailleurs sociaux, syndic de copropriété
- Subventionner l'achat de composteurs collectifs

La Communauté Paris-Saclay pourra former ces ambassadeurs du tri à la maîtrise du compostage et accompagner les groupes volontaires dans la bonne gestion de leur composteur collectif.

Portage :

Commune d'Epinay - sur- Orge

SIREDOM et Communauté Paris-Saclay (Service Gestion des déchets)

Partenaires :

ADEME

Associations locales

Syndics de copropriété

Syndicats de copropriétaires

Budget et financements : à définir

Etapes de mise en œuvre :

Lien avec d'autres dispositifs :

Plan local de prévention des déchets du SIREDOM

Indicateurs :

Nb de composteurs collectifs

25 - Susciter les actions collectives entre voisins au sein d'un quartier sur la transition énergétique

Description de l'action :

La phase d'immersion du Plan Climat a montré le besoin pour les habitants d'inscrire leurs actions individuelles dans une dynamique collective au sein de groupes, constitués ou non : l'école, la copropriété, le quartier, le club de sport... La Communauté Paris-Saclay souhaite accompagner l'émergence au niveau local de dynamiques collectives pérennes autour de la transition écologique et soutiendra des projets citoyens participatifs à travers le lancement d'appels à projet. Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'une aide financière, d'un accompagnement technique dans la définition et la mise en œuvre de leur projet, de relais de communication, etc.

Tous les domaines d'actions sont a priori concernés :

- Mutualisation des biens/services
- Événements, ateliers...
- Entraide, échange
- Réparation, travaux, entre habitants d'un même quartier
- Achats groupés

Portage :

Communauté Paris-Saclay (service Transition énergétique)
Commune d'Epinay-sur-Orge

Partenaires :

Associations
Conseils de quartier

Budget et financements :

A définir

Etapes de mise en œuvre : 2022

Lien avec d'autres dispositifs :

Indicateurs :

Nb de projets accompagnés
Nb de réponses à l'appel à projet

26 - Défi climat dans les établissements scolaires et les cantines

Description de l'action :

Cette action vise à déployer dans des écoles ou établissements scolaires un programme de mobilisation des élèves sur différentes thématiques :

- tri des déchets, réemploi
- lutte contre le gaspillage alimentaire
- économie d'énergie
- mobilité durable
- alimentation durable

Chaque établissement pourra s'engager sur son propre plan d'actions et en faire des supports pédagogiques et de sensibilisation des élèves.

Cette action pourrait s'appuyer sur le programme « Eco-Ecole » développé par l'association TERAGIR et soutenu par les Ministères de l'Education Nationale et de la Transition Ecologique et Solidaire. Eco-Ecole propose depuis 2005 un mode d'emploi et une boîte à outils aux équipes pédagogiques le développement durable de la maternelle au lycée. Plusieurs écoles sur le territoire sont ou ont été engagées dans ce programme à Verrières-le-Buisson, Gometz-le-Châtel, La Ville-du-Bois, Les Ulis, Massy, Igny, Villebon-sur-Yvette.

Les services scolaires de la municipalité pourraient assurer le rôle de relais des programmes éco-école, éco-collège auprès des établissements scolaires du territoire.

Portage :

Commune d'Epinay-sur-Orge
Equipes pédagogiques volontaires
Service scolaire de la mairie

Partenaires :

CPS
Parents d'élèves
Associations
Caisse des écoles
SIRMC

Budget et financements :

A définir

Etapes de mise en œuvre :

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma Régional Climat Air Energie :

- Orientation BAT 1.1 : Développer la sensibilisation et l'information des utilisateurs à la sobriété énergétique

Indicateurs :

Nb d'établissements labellisés

27 - Eduquer, informer en milieu scolaire et périscolaire sur les bonnes pratiques au quotidien et leur impact sur le changement climatique

Description de l'action :

Cette action vise à mobiliser les équipes pédagogiques et les acteurs de l'enseignement pour éduquer et sensibiliser et mobiliser en milieu scolaire, notamment les adolescents, sur les initiatives et bonnes pratiques pour lutter contre le changement climatique.

Portage :

Equipes pédagogiques
Commune d'Épinay - sur - Orge

Partenaires :

CD 91
Communauté Paris-Saclay
Conseil Régional
Eco-collège André Maurois
Caisse des écoles

Budget et financements :

A définir

Étapes de mise en œuvre :

Lien avec d'autres dispositifs :

Air Energie :

- Orientation BAT 1.1 : Développer la sensibilisation et l'information des utilisateurs à la sobriété énergétique

Indicateurs :

Nb d'équipes mobilisées

Axe E – Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale durable

28 - Développer des espaces de ventes coopératifs mutualisés entre producteurs et distributeurs locaux

Description de l'action :

Le développement de points de vente au sein de l'exploitation n'est pas toujours possible et pertinent et pas forcément optimal en termes d'impact environnemental selon sa localisation. Elle peut en effet conduire à recrudescence des trajets réalisés en voiture individuelle par les consommateurs s'ils souhaitent s'approvisionner auprès de différents producteurs.

Les points de vente collectifs sont une des solutions pour y remédier et présentent bien d'autres atouts :

- réduire les trajets des consommateurs
- faciliter l'organisation logistique des producteurs
- optimiser les coûts de commercialisation
- étendre les plages horaires de vente

La commune encouragera et facilitera de telles initiatives : mise en relation, mise à disposition de locaux, de matériel, valorisation, ...

Portage : Producteurs locaux

Partenaires :

Triangle Vert

Commune d'Épinay-sur-Orge

Budget prévisionnel : à définir

Recettes identifiées :

Étapes de mise en œuvre :

2022 Identification de lieux d'implantation potentiels

Mobilisation de producteurs intéressés (appel à manifestation d'intérêt)

2024 Création de points de vente collectifs

Lien avec d'autres dispositifs :

Projet alimentaire territorial :

- Objectif : Faciliter l'organisation logistique des agriculteurs, à l'échelle individuelle et collective

Programme d'action de la ZPNAF Schéma Régional Climat Air Énergie :

- Orientation AGRI 1.3 : Développer des filières agricoles et alimentaires de proximité

Indicateurs : nombre d'espaces de vente collectifs

29 - Augmenter l'offre de produits agricoles de proximité et développer les circuits de proximité

Description de l'action

La proximité du bassin de consommation et l'évolution des pratiques des consommateurs a conduit de nombreux exploitants à diversifier leurs circuits de commercialisation. Cependant, les différentes études menées sur les filières de proximité ont toutes fait le constat que la disponibilité de l'offre était le facteur limitant au développement des filières de proximité. Le soutien aux circuits courts de commercialisation passe par diverses mesures de développement de l'offre que la commune et ses partenaires (CPS, Triangle vert) portent ou projettent de porter.

Cette action suppose également de préserver les surfaces agricoles sur le territoire et de maintenir les fonctionnalités agricoles (circulation, drainage, accès, etc.).

Portage :

Triangle Vert

Cuveuse d'activité agricole "Les Champs des Possibles"

Chambre d'agriculture

Partenaires :

Commune d'Epinay-sur-Orge,

CPS,

SAFER,

AMAP,

commerces

Budget prévisionnel : à définir

Etapas de mise en œuvre :

2023 Création de dispositifs de soutien aux circuits courts

Lien avec d'autres dispositifs :

Projet alimentaire territorial : actions du premier volet intitulé « Développer l'offre alimentaire locale »

Programme d'action de la ZPNAF

Schéma Régional Climat Air Energie

Indicateurs :

Nombre de producteurs vendant en circuits courts

Existence d'AMAP

Action 30 - Approvisionner la restauration collective locale en produits locaux et de saison et réduire l'impact carbone des repas distribués

Description de l'action

Avec l'aide du SIRMC, la commune souhaite intégrer des produits locaux dans les cantines à travers les marchés publics et le partenariat avec des acteurs locaux.

Il s'agit concrètement de :

- Initier une démarche collective entre agriculteurs et restaurations collectives
- Analyser les facteurs de réussite des projets ayant fonctionné sur le territoire
- Accompagner la démarche collective entre agriculteurs et restaurations collectives

Il convient d'évaluer l'action menée jusqu'à présent pour connaître la part de produits locaux dans la restauration collective et organiser le retour d'expérience.

Portage :

SIRMC

Commune d'Épinay-sur-Orge

Partenaires :

Triangle vert

Société coopérative d'intérêt collectif coop bio Ile-de-France

Budget et financements : à définir

Étapes de mise en œuvre : 2021

Lien avec d'autres dispositifs :

Projet alimentaire territorial : actions du premier volet intitulé « Développer l'offre alimentaire locale »

Programme d'action de la ZPNAF

Schéma Régional Climat Air Énergie :

- Orientation AGRI 1.3 : Développer des filières agricoles et alimentaires de proximité
- Orientation CD 1.2 : Réduire les gaspillages alimentaires et l'empreinte carbone des menus

Indicateurs : Part de produits locaux dans les restaurations collectives

31 - Accompagner les exploitations agricoles vers une agriculture durable et plus respectueuse de l'environnement

Description de l'action :

L'agriculture telle qu'elle est pratiquée majoritairement aujourd'hui est très consommatrice d'intrants (engrais de synthèse, pesticides) dont l'usage porte atteinte à l'environnement (émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air et des milieux aquatiques, atteinte à la biodiversité) et pose un problème d'acceptabilité pour les populations riveraines.

La commune donnera une visibilité aux actions de sensibilisation de la CPS aux mesures agro-environnementales auprès des exploitants agricoles.

Portage :

CPS

Triangle vert

Partenaires :

SAFER ;

Chambre d'agriculture

Budget et financements : à définir

Lien avec d'autres dispositifs :

Programme d'action de la ZPNAF Schéma Régional Climat Air Energie :

- Orientation AGRI 1.1 : Maîtriser les effets des modes de production agricole sur l'énergie, le climat et l'air

Etapes de mise en œuvre :

2022 : sensibiliser les exploitants agricoles sur les aspects environnementaux.

Indicateurs : Emissions de GES et de polluants atmosphériques du secteur agricole ; nombre d'exploitations engagées dans des mesures agri-environnementales

32 - Diffuser les recommandations en faveur de la qualité de l'air auprès des agriculteurs

Description de l'action :

Les interactions entre l'activité agricole et les émissions de polluants atmosphériques constituent un sujet émergent en matière de lutte pour une amélioration de la qualité de l'air. Il s'agit donc de mobiliser les acteurs (notamment Chambre d'agriculture et Airparif) sur la sensibilisation auprès des agriculteurs et de la mise en place de pratiques limitant l'exposition des habitants aux produits phytosanitaires sur la base de l'arrêté relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime" promulgué le 4 mai 2017.

- Cibler les parcelles situées à proximité des habitations.
- Développer un outil pour informer les habitants et établissements recevant du public (écoles, crèches) de la date et l'heure de traitements phytosanitaires (alerte SMS / mails en mairie puis envoi dans la newsletter) et recommandations à usages de riverains en période de traitement.

Portage : CPS (service développement durable)

Partenaires :

Airparif,
Agence Régionale de Santé (ARS),
Chambre d'agriculture

Budget et financements : à définir

Lien avec d'autres dispositifs :

Plan de protection de l'Atmosphère :

- Défi Agricole - 1 : Favoriser les bonnes pratiques associées à l'utilisation de l'urée solide pour limiter les émissions de NH3
- Défi Agricole - 2: Former les agriculteurs au cycle de l'azote et à ses répercussions en termes de pollution atmosphérique

Etapes de mise en œuvre :

2022 Rencontre Chambre d'agriculture et agriculteurs locaux

Indicateurs : Nb d'agriculteurs ayant modifié leurs pratiques

33 - Définir une stratégie de gestion durable des forêts et de mobilisation de la biomasse

Description de l'action :

La commune d'Épinay-sur-Orge est riche d'une trame arborée qui accueille de nombreux petits boisements. Les bois classés privés représentent 31.5 hectares (domaine de Sillery, domaine de Perray-Vaucluse, domaine de Froids Cuis). Les espaces verts urbains, dont parcs et jardins, représentent 92 hectares du territoire communal. Or, la forêt est un atout majeur dans la lutte contre le changement climatique parce qu'elle contribue à stocker le carbone dans l'écosystème. Sa gestion durable permettrait d'augmenter la capacité de stockage carbone et de produire des matériaux biosourcés et du bois-énergie.

Portage : CPS

Partenaires :

ONF,
ARENE,
GHU
Perray Vaucluse,
Fondation franco-britannique de Sillery
SIORP
SIAHVY

Budget et financements : à définir

Étapes de mise en œuvre :

2022 Définition de la stratégie et des actions

Lien avec d'autres dispositifs :

Programme Régional de la Forêt et du Bois d'Île-de-France Programme d'action de la ZPNAF

Indicateurs : Surface de forêt couverte par un document de gestion durable sur le territoire ; Surface forestière

Axe F – Produire et distribuer des énergies renouvelables et citoyennes

34- Soutenir et faciliter la création de projets collectifs de production d'énergie renouvelable et de récupération

Description de l'action :

Il s'agit dans un premier temps de créer un environnement propice au développement de projets collectifs et citoyens de production d'énergie renouvelables par une démarche d'animation qui consiste à :

- créer des espaces de rencontre et d'échanges entre personnes intéressées ;
- diffuser l'information sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (cartographie des EnR) ;
- soutenir matériellement les groupes locaux qui se constituent : mise à disposition de salles, diffusion d'information et communication...

La commune pourra accompagner les porteurs de projet par la mise à disposition de foncier ou de toitures pour des installations solaires photovoltaïques comme cela se fait déjà dans beaucoup de territoires.

Portage : commune d'Epinay-sur-Orge, ALEC Ouest-Essonnes

Partenaires :

CPS,
SMOYS,
ADEME,
ENEDIS,
entreprises

Budget et financements : à définir

Etapes de mise en œuvre :

2022-2023 Réunions d'information, visites et animation autour des énergies renouvelables
Mise en relation de citoyens et acteurs intéressés

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma Régional Climat Air Energie :

- Objectif ENR 2 : Favoriser le développement des énergies renouvelables intégrées au bâtiment
- Objectif ENR 3 : Favoriser le développement d'unités de production d'ENR électrique et de biogaz sur les sites propices et adaptés

Indicateurs : Production EnR ; Nb de citoyens impliqués dans un projet local

35 - Inciter le renouvellement des systèmes de chauffage au bois anciens et des foyers ouverts par des systèmes performants et moins polluants

Description de l'action :

Comme toute combustion, le chauffage au bois est à l'origine d'émissions de polluants de l'air et de précurseurs de polluants (particules fines PM10 et PM2,5, oxydes d'azote (NOx), composés organiques volatils (COV), monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de soufre (SO2)). Les émissions sont majoritairement issues du parc domestique d'appareils de chauffage au bois non performants (appareils datant d'avant 2002 et foyers ouverts) et très polluants : ils émettent notamment 80 % des particules fines issues du chauffage au bois individuel.

Un des moyens de limiter les émissions polluantes liées à la combustion du bois est de remplacer les anciens équipements de chauffage individuel par des équipements modernes moins émetteurs de polluants atmosphériques. C'est l'objectif du fonds Air-Bois en Île-de-France voté par la Région et déployé en partenariat avec l'ADEME et les Départements.

Ce dispositif s'applique sur le territoire communal. Les habitants peuvent donc en bénéficier.

Portage : Plateforme Rénover Malin pilotée par le Conseil départemental de l'Essonne

Partenaires :

Commune d'Epinay-sur-Orge,
ALEC Ouest-Essonne ;
CPS

Budget et financements : sans objet

Etapes de mise en œuvre :

2022 Diffusion de la plaquette de présentation de la Prime Air Bois

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma Régional Climat Air Energie :

- Orientation AIR 1.3 : Inciter les franciliens et les collectivités à mener des actions améliorant la qualité de l'air

- Orientation ENR 2.3 : Mettre en place les conditions permettant au chauffage domestique au bois d'être compatible avec les objectifs de la qualité de l'air

Plan de protection de l'Atmosphère :

Défi Résidentiel Tertiaire - 1 : Favoriser le renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois

Indicateurs : Nb de primes air-bois octroyées sur le territoire

36 - Développer des projets innovants de production locale d'énergie renouvelable

Description de l'action :

La commune s'appuiera sur l'expertise de la CPS pour accompagner des projets innovants de production d'énergie renouvelable sur son territoire.

Portage : CPS

Partenaires : CCI

Budget et financements : à définir

Etapes de mise en œuvre :

Indicateurs : Nb de projets accompagnés

Axe G – Aménager et urbaniser autrement pour une meilleure qualité de vie

37 – Développer les échanges de bonnes pratiques dans les PLU entre les communes et organiser un cycle de formation à l'urbanisme durable

Description de l'action :

Les lois Grenelle puis Transition Energétique pour la Croissance Verte, ALUR, ont profondément modifié les codes de l'urbanisme et de la construction. Elles ont notamment imposé ou incité à une meilleure prise en compte des enjeux air-climat-énergie et renforcé les obligations et les leviers d'action des collectivités. En partenariat avec l'ADEME et l'ALEC Ouest-Essonne, un cycle de formation aux services urbanisme sera proposé par la CPS aux communes afin de les accompagner dans la prise en compte de ces leviers. Une ou deux sessions spécifiquement conçue pour les élus sur l'urbanisme durable seront également proposées. Il est également prévu de développer les échanges de bonnes pratiques entre communes pour des PLU ambitieux dans ce domaine grâce à des rencontres et temps d'échange réguliers.

Portage :

Communauté Paris-Saclay (Service Urbanisme et habitat)

Partenaires :

Commune d'Epinay-sur-Orge

ADEME

ALEC Ouest Essonne

Intervenants : bureaux d'études, élus de communes extérieures, urbanistes et architectes...

Association Renard

Associations locales

Budget et financements :

Budget prévisionnel : avec ressources existantes

Recettes identifiées : financement de la formation par l'ADEME

Etapas de mise en œuvre :

2019 Elaborer le programme et le planning de la formation Démarrage du cycle de formation

1ere rencontre entre communes sur les thématiques du Plan Climat

2020 et après : Poursuite de l'action

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma Régional Climat Air Energie :

- Orientation URBA 1.2 : Promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques

Plan de protection de l'Atmosphère :

- Défi Transport – 3 : Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de déplacements et une meilleure prise en compte de la mobilité durable dans l'urbanisme.

Indicateurs :

/ Nb de personnes formées

38 -Transposer les enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial dans le PLU

Description de l'action :

La commune transposera les enjeux du PCAET dans son PLU :

- Mixité fonctionnelle
- Formes urbaines et lutte contre l'étalement urbain
- Végétalisation et lutte contre les îlots de chaleur
- Performance énergétique et environnementale des constructions
- Rénovation des bâtiments existants
- Développement des réseaux de chaleur
- Energies renouvelables
- Mobilité durable

Portage : Commune ; bureau d'études A4+A

Partenaires : CPS, ALEC, DDT, Police de l'eau

Budget et financements : avec ressources existantes

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma Régional Climat Air Energie :

- Orientation URBA 1.2 : Promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques

Plan de protection de l'Atmosphère :

- Défi Transport – 3 : Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de déplacements et une meilleure prise en compte de la mobilité durable dans l'urbanisme.

Indicateurs : Nb de règles relatives l'énergie ou l'environnement dans le règlement du PLU

39 - Créer un outil partenarial de modélisation du système énergétique local pour optimiser les choix lors de projets d'aménagement et de construction

Description de l'action :

La commune souhaite s'inclure dans le projet de recherche de la Communauté Paris Saclay visant à reconstituer sous forme cartographique le système énergétique local avec ses trois principales composantes : lieux de consommation d'énergie (logements, bâtiments publics, locaux d'activité...), lieux de production d'énergie (chaufferies, installations solaires....), réseaux de distribution.

Ce modèle, appliqué au territoire de Paris-Saclay, doit permettre de :

- Connaître le potentiel énergétique du territoire pour développer les énergies renouvelables ;
- Aider à la décision par rapport aux investissements à faire et à prioriser sur les réseaux d'énergie ;
- Modéliser l'impact des projets d'aménagement et de développement économique pour optimiser (financièrement et environnementalement) leur approvisionnement en énergie ;
- Suivre et évaluer la performance réelle des projets réalisés
- Prévoir l'impact du développement de la mobilité électrique et optimiser l'implantation de bornes de recharge
- Analyser l'impact du développement des data centers sur le système énergétique pour améliorer leur intégration dans celui-ci

Portage : CPS

Partenaires : CPS

Budget et financements : à définir

Etapas de mise en œuvre :

Lien avec d'autres dispositifs : Géoportail de l'urbanisme Plans Locaux d'Urbanisme

Indicateurs : Nb de projets modélisé, étudiés et suivis

40 – S'intégrer dans le référentiel intercommunal d'aménagement des espaces publics

Description de l'action :

La commune étudiera l'adaptation du référentiel intercommunal d'aménagement des espaces publics qui traduit une vision des espaces publics fondée sur les principes du développement durable.

Aussi le référentiel précise les recommandations et exigences en matière de :

- Matériaux utilisés (voirie, mobilier urbain,)
- Conception et gestion des espaces verts
- Lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur
- Chantiers à faibles nuisances
- Partage de l'espace public et circulation apaisée

Portage :

Communauté Paris-Saclay,

Partenaires :

Commune d'Épinay-sur-Orge,
Grand Paris Aménagement,

Budget et financements : à définir

Étapes de mise en œuvre :

2022-2023 : adoption par le conseil municipal et formation des acteurs concernés

Indicateurs : Nb de personnes formées

41 - Adopter et diffuser une charte environnementale de la construction et de l'aménagement tenant compte des enjeux climat-air-énergie

Description de l'action :

Action pilotée par la CPS.

La commune adoptera une charte fixant des exigences de qualité environnementale sur les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain (aménagement des opérations, création d'espace public, construction de logements, équipements publics etc.). Le principal objectif est d'amener l'ensemble des acteurs de la construction intervenant sur le territoire (maîtres d'ouvrages, concepteurs, entreprises...) à mettre en œuvre dès la conception, les mesures nécessaires pour répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique.

La charte fixera notamment, auprès des promoteurs, un certain nombre de priorités :

- Meilleure information des riverains sur les projets.
- Charte du chantier à faible nuisance.
- Place effective pour la nature, notamment l'application d'un coefficient de biotope (proportion de surfaces réservées à la nature).
- Constructibilité mieux encadrée et limitée.
- Proportion de logements sociaux.
- Prise en compte des nouveaux usages : le télétravail, les espaces collectifs, les jardins partagés.

Portage : commune d'Épinay-sur-Orge

Partenaires :

promoteurs,
aménageurs,
constructeurs,
architectes,
CAUE,
CPS

Budget et financements : à définir

Étapes de mise en œuvre :

2022 Identifier les différents intervenants, préciser les cibles potentielles de la Charte d'aménagement : à quel(s) moment(s) intervient-elle ? qui la diffuse ? quelle est sa portée (contraignante, incitative...) dans les projets ?

A compter de 2023 : diffusion

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma Régional Climat Air Énergie :

- Orientation URBA 1.2 : Accompagner les décideurs locaux en diffusant des outils techniques pour la prise en compte du SRCAE dans leurs projets d'aménagement
- Orientation URBA 1.4 : Prévoir dans les opérations d'aménagement la mise en application des critères de chantier propres
- Orientation ACC 1.2 : Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'aménagement urbain

Plan de protection de l'Atmosphère :

- Défi Résidentiel Tertiaire – 3 : Élaborer une charte globale chantiers propres impliquant l'ensemble des acteurs (des maîtres d'ouvrage aux maîtres d'œuvre) et favoriser les bonnes pratiques

Indicateurs : Nb d'opérations basées sur les exigences de la charte

42 - Préserver et développer les espaces végétalisés en commune et limiter l'imperméabilisation

Description de l'action :

Les communes se montrent de plus en plus soucieuses d'améliorer la qualité de l'air sur leur territoire. Dans le même temps, sous l'effet du changement climatique, elles sont appelées à connaître des épisodes caniculaires de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses. De même, les inondations pourraient s'intensifier et se multiplier.

Parmi les solutions, il en est une qui présente l'avantage de relever ce double défi d'assainir et de rafraîchir l'air localement : la plantation d'arbres et la création d'îlots de fraîcheur. De nombreuses études montrent que les arbres filtrent les particules contenues dans l'atmosphère, ainsi que bien d'autres polluants de l'air. Mais aussi que l'ombre projetée par les arbres et la transpiration végétale produite lors de la photosynthèse contribuent à faire baisser la température de l'air. Or, dans toutes les communes, le taux de couvert végétal a baissé au cours des vingt ou trente dernières années. Le choix des arbres a son importance : certaines essences sont plus efficaces que d'autres pour la suppression des particules ou la formation d'une barrière au bruit.

De même, il convient de limiter l'imperméabilisation des sols et de favoriser l'infiltration à la parcelle avec le développement de la végétalisation (sols, toitures...), la récupération des eaux pluviales, l'entretien des berges et des ruisseaux, l'utilisation de dalles alvéolées pour le stationnement, l'enlèvement des couches empêchant l'infiltration de l'eau (pieds d'arbres, ronds-points...).

Portage : Tout maître d'ouvrage public ou privé

Partenaires :

SIAHVY

SYORP, ADEME

Conseil régional Ile de France

Caisse des dépôts

GHU Perray-Vaucluse

Fondation Sillery

Budget et financements : à définir

Etapas de mise en œuvre :

Indicateurs : production de fiches conseil

43 - Réduire la vulnérabilité du territoire et des populations face aux inondations

Description de l'action :

L'Orge et l'Yvette sont les deux principaux cours d'eau du territoire.

Le SAGE Orge-Yvette identifie la gestion du risque inondation comme un objectif majeur.

Le territoire Orge-Yvette est constitué de plateaux forestiers et agricoles entaillés par des cours d'eau s'écoulant selon un axe Ouest-Est. Le secteur amont présente un caractère rural tandis que l'aval du secteur est marqué par une urbanisation dense et ancienne. Le relief du territoire marqué par la présence de fortes pentes descendant des plateaux jusqu'aux vallées, contribue à aggraver les effets des phénomènes météorologiques brusques. Le bassin versant fait face à deux types d'inondations : les crues débordantes suite à de longues pluies et les crues débordantes suites à des orages.

Le bassin versant de l'Orge-Yvette a connu une quinzaine de crues depuis 1966. Ces événements sont principalement des crues d'orage ou des crues suite à des pluies longues.

Les syndicats de l'Orge et de l'Yvette ont lancé un retour d'expérience afin de caractériser l'évènement et d'identifier les points forts et faibles de la gestion de crise lors de la crue. Des repères de crue vont être posés afin de conserver une conscience du risque.

Du fait du risque fort de crues et d'inondations lié à l'Orge et à l'Yvette, la commune d'Epinay-sur-Orge est soumise à deux Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) : le PPRI des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 16 juin 2017 et le PPRI de la Vallée de l'Yvette, approuvé par arrêté préfectoral le 26 septembre 2006.

Les zones de confluences obéissent au principe général selon lequel le PPRI qui s'y applique est celui dont l'aléa est majorant. A la confluence de l'Orge avec l'Yvette, le règlement du PPRI de la vallée de l'Yvette s'applique, car l'aléa inondation y est majorant et le zonage réglementaire plus restrictif.

Les syndicats de l'Orge et du SIAHVY mettent en place diverses opérations pour se prémunir du risque d'inondation : création de bassins de retenue, régulation hydraulique, déploiement de systèmes d'alerte et de mesure du débit, etc.

En complément de ces mesures, à travers les PPRI, les services de l'Etat diffusent de l'information et des cartographies pour identifier précisément les secteurs à risque et les réglementer.

En parallèle, les prescriptions et obligations de gestion des eaux pluviales à la parcelle se généralisent. L'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, évite la saturation des bassins de stockage lors de précipitations et réduit donc le risque d'inondation.

Le PLU est un outil de prescription incontournable.

Portage :

SIAHVY

Syndicat de l'Orge

Services de l'Etat

Commune d'Epinay-sur-Orge

Partenaires : CPS

Budget et financements : à définir

Etapes de mise en œuvre : 2023

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma Régional Climat Air Energie :

- Orientation ACC 1.2 : Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'aménagement urbain

Indicateurs : travaux de protection

44 - Améliorer la qualité des eaux et limiter les consommations d'eau en tenant compte des effets du changement climatique

Description de l'action :

Les projections du changement climatique sur le bassin Seine-Normandie laissent envisager une diminution de la ressource en eau et, conséquemment, une hausse de la concentration de polluants dans l'eau. Ces effets, couplés à l'évolution démographique et au développement économique sur le territoire, vont augmenter les pressions sur les ressources en eau. Il est donc nécessaire d'assurer un développement du territoire moins consommateur d'eau et d'encourager la sobriété. En parallèle, la diminution des rejets polluants est indispensable si l'on ne souhaite pas dégrader la qualité de nos eaux.

La commune se rapprochera de la CPS qui étudie la problématique de la ressource en eau dans le cadre de son schéma directeur eau potable.

Portage : CPS, partenaires privés (Suez...)

Partenaires :

Syndicats de rivière

AESN

Agriculteurs

Commune d'Épinay-sur-Orge

Budget et financements : à définir

Étapes de mise en œuvre :

- 2022 2023 - développer les systèmes de récupération des eaux pluviales pour les bâtiments communaux ; intégrer la problématique de la consommation de l'eau dans le PLU ; étude de l'opportunité de la création d'une régie de l'eau

Lien avec d'autres dispositifs :

Schéma Régional Climat Air Énergie :

- Orientation ACC 1.3 : Réduire les consommations d'eau pour assurer la disponibilité et la qualité de la ressource

Stratégie d'adaptation du Bassin Seine Normandie

Indicateurs : Consommation d'eau potable ; mesures de qualité de l'eau

Axe H – Vers des services publics exemplaires

45 - Intégrer l'éco-exemplarité dans tous les évènements de la commune

Description de l'action :

Le besoin d'exemplarité des services publics est une demande nationale forte. Les évènements organisés par la commune sont des moments de choix pour faire valoir son engagement en faveur de la transition écologique auprès du grand public et de leurs partenaires.

La commune est en mesure de :

- Déployer une communication éco-responsable
- Proposer, si nécessaire, des produits locaux et de saison
- Eviter et réduire les déchets
- Limiter l'impact de l'évènement en matière de transport
- Réduire les consommations d'énergie liée aux évènements

Portage : Commune d'Épinay-sur-Orge

Partenaires : partenaires événementiels

Budget prévisionnel : à définir (achat de matériel réutilisable, de produits locaux, communication...)

Étapes de mise en œuvre : 2022

Indicateurs : A définir

46 - Assurer un suivi énergétique du patrimoine communal et intercommunal et rendre visibles les actions d'économies d'énergie

Description de l'action :

La commune a adhéré à l'ALEC Ouest Essonne et dispose de l'aide de ses conseillers en énergie. Elle a engagé un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux qui lui permettra de disposer d'une photographie des consommations énergétiques et d'un programme chiffré de rénovation des bâtiments les plus énergivores. Elle est en cours de réflexion sur la mise en œuvre du décret tertiaire.

A terme, elle favorisera l'installation de capteurs et s'abonnera à une plateforme de suivi (type : O Cell) avec système d'alerte en cas de surconsommation.

Ce process permettra :

- un suivi et bilan détaillé annuel par site
- Suivi des consommations de chauffage de chaque bâtiment
- Suivi trimestriel des consommations d'eau pour recherche de fuites
- la transmission des données de consommation de fluides aux décideurs.
- Valoriser le bilan annuel des consommations (communication sur les évolutions)

Portage : Commune d'Epinay-sur-Orge

Partenaires : ALEC, CPS (économe de flux)

Budget prévisionnel : à définir

Etapes de mise en œuvre :

2021 – diagnostic énergétique des bâtiments communaux

A partir de 2022 : Mise en œuvre du plan d'amélioration ; réflexion sur la mise en place d'un outil de suivi annuel des consommations énergétiques

Indicateurs : Evolution de la consommation annuelle du patrimoine communal

47 - Réduire les consommations d'énergie et dépenses liées à l'éclairage public et valoriser les résultats

Description de l'action :

La commune a attribué en 2021 un marché public relatif à la maintenance de son patrimoine d'éclairage public dont les objectifs sont les suivants : optimisation des éclairages ; réduction de la dépense énergétique ; rénovation des installations vétustes.

Elle engagera une réflexion sur les actions suivantes :

- identification des zones potentielles sans éclairage
- adaptation du niveau d'éclairage avec la réalité de l'espace public
- rénovation des points lumineux avec l'objectif d'éclairer juste en maîtrisant les consommations sans augmentation des risques des usages nocturnes de l'espace public

Portage : Commune d'Épinay-sur-Orge

Partenaire :

Société Citeos (prestataire de la commune)
SMOYS

Budget prévisionnel : à définir

Indicateurs :

Consommation d'électricité pour l'éclairage public
Nb d'ampoules remplacées par une technologie moins énergivore par rapport au nombre total d'ampoules

48 - Disposer d'indicateurs de bilan émission de carbone pour les services publics : médiathèque, cantines scolaires, etc.

Description de l'action :

La commune pourra réaliser un bilan carbone, outil d'aide à la décision, et communiquer sur l'empreinte carbone de ses services.

Portage : commune d'Epinay-sur-Orge

Partenaire :

ADEME

CPS

Université Paris Saclay

Budget et financements : à définir ;

Etapes de mise en œuvre :

Indicateurs : Evolution du bilan carbone des services

49 - Assurer un suivi énergétique et de la qualité de l'air intérieur du patrimoine communal

Description de l'action :

Dans les communes, les dépenses énergétiques pour le patrimoine communal s'élèvent en moyenne à 47,6€/hab. et représente de 2,5 % à 6 % du budget de fonctionnement selon leur taille (source : enquête ADEME sur le patrimoine communal, année 2012). L'ALEC Ouest-Essonne propose aux communes adhérentes un service de Conseil en énergie partagé qui a pour missions :

- Faire un état des lieux des consommations énergétiques du patrimoine
- Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments
- Suivre les consommations d'énergie
- Proposer et dimensionner des actions et travaux d'économie d'énergie à la commune

En outre, la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants :

- o les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies...)
;
- o les centres de loisirs ;
- o les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées...).

Les enfants peuvent en effet être exposés dans les écoles et les lieux d'accueil à plusieurs polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires. Les concentrations en polluants mesurées dans l'air des écoles peuvent être parfois plus élevées que dans d'autres lieux de vie, du fait aussi de la densité d'occupation des locaux et d'un renouvellement de l'air souvent insuffisant.

Dans le cadre du Conseil en énergie partagé, l'ALEC Ouest-Essonne propose aux communes du territoire un volet d'accompagnement à la prise en compte de la qualité de l'air dans les établissements communaux recevant du jeune public. Une instrumentation des sites permet de réaliser certaines mesures de polluants et les agents des sites sont accompagnés dans l'autodiagnostic et l'élaboration d'un plan d'actions selon le *Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants*, publié par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Portage : Commune d'Epinay-sur-Orge

Partenaires :

ALEC Ouest Essonne

CPS

Ministère de la transition écologique et solidaire

Budget et financements : budget ALEC

Etapas de mise en œuvre : 2022

Indicateurs :

nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'une campagne de mesure ou d'un plan d'actions

50 - Sensibiliser et former les services à l'éco-responsabilité

Description de l'action :

Des gisements d'économie d'énergie sont accessibles simplement par l'évolution des comportements des agents et élus de la commune. Les mesures de sensibilisation et d'accompagnement aux changements de comportement seront poursuivies, par exemple :

- distribution d'un livret sur les éco-gestes aux agents communaux ;
- sensibilisation sur les éco-gestes par des affichages sur les lieux de travail ;
- Sensibilisation à l'utilisation rationnelle de la bureautique
- Actions de réduction des déchets

Portage : commune d'Epinay-sur-Orge

Partenaire :

SIREDOM

ADEME

Agence des espaces verts

Etapes de mise en œuvre :

Indicateurs : Evolution des consommations d'énergie des bâtiments de la commune ; nombre de personnes formées ; consommation de papier ; gestion des déchets

Annexe 2

REFERENTS

Référent 1 (élues)

NOM Prénom : PANZANI Sylvie - Marie Laure LUTIER

Fonctions : Maire adjointe aux projets d'aménagement et au développement durable – conseillère municipale

Mail : s.panzani@epinaysurorge.fr

Référent 2 (agent)

NOM Prénom : PAYET Aurélie

Fonctions : Adjointe au directeur des services techniques

Mail : a.payet@epinaysurorge.fr

Tel : 06 11 45 45 95

L'intégralité du Plan climat Paris-Saclay
et une synthèse sont téléchargeables sur
paris-saclay.com



Toute l'info et l'actualité sur le Plan climat sur le site dédié
agissonsourleclimat.fr



www.paris-saclay.com